

4°) Ratification de l'adjudication en date du 3 Août 1907 pour la fourniture de pain et de biscuits aux cantines scolaires

M. PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir ratifier l'adjudication en date du 3 Août 1907 passée avec la Maison SORBE pour la fourniture de pain et de biscuits nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1907.

M. REYDELLET. - Mesdames et Messieurs, je mets la question
aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
le 25 Octobre 1907
par le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
signé: J. Auchan*